



CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne (Siren : 200067684)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Épernay
Arrondissement	Épernay
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/09/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Franck LEROY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de Communauté
Numéro et libellé dans la voie	Place du 13ème Régiment de Génie
Distribution spéciale	BP 80526
Code postal - Ville	51331 EPERNAY
Téléphone	03 26 56 47 10
Fax	03 26 56 47 86
Courriel	boyer@ccepc.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	48 646
-----------------------------	--------

Densité moyenne 82,74

Périmètre

Nombre total de communes membres : 47

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Athis (215100173)	912
51	Avize (215100256)	1 912
51	Bergères-lès-Vertus (215100447)	600
51	Blancs-Coteaux (200077782)	3 499
51	Brugny-Vaudancourt (215100876)	460
51	Chaintrix-Bierges (215101007)	337
51	Chaltrait (215101031)	58
51	Chavot-Courcourt (215101320)	349
51	Chouilly (215101437)	1 049
51	Clamanges (215101445)	213
51	Cramant (215101833)	900
51	Cuis (215101874)	390
51	Cumières (215101882)	763
51	Écury-le-Repos (215102096)	57
51	Épernay (215102120)	22 810
51	Étréchy (215102211)	108
51	Flavigny (215102336)	173
51	Germinon (215102492)	178
51	Givry-lès-Loisy (215102542)	75
51	Grauves (215102625)	631
51	Le Mesnil-sur-Oger (215103425)	1 119
51	Les Istres-et-Bury (215102815)	97
51	Loisy-en-Brie (215103060)	192
51	Magenta (215106147)	1 713
51	Mancy (215103185)	257
51	Mardeuil (215103201)	1 510
51	Monthelon (215103532)	356
51	Morangis (215103581)	408
51	Moslins (215103607)	307
51	Moussy (215103631)	783
51	Oiry (215103813)	849
51	Pierre-Morains (215103979)	89
51	Pierry (215103987)	1 209
51	Plivot (215104019)	765
51	Pocancy (215104027)	177
51	Rouffy (215104340)	117
51	Saint-Mard-lès-Rouffy (215104621)	169
51	Soulières (215105180)	145
51	Trécon (215105362)	87
51	Val-des-Marais (215101486)	578

51	Vélye (215105594)	207
51	Vert-Toulon (215105651)	290
51	Villeneuve-Renneville-Chevigny (215105800)	330
51	Villers-aux-Bois (215105834)	331
51	Villeseneux (215105917)	216
51	Vinay (215105966)	574
51	Vouzy (215106071)	297

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 41

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Eau potable: Création, gestion et entretien des moyens de production, de transport, de stockage et de distribution d'eau potable; Vente d'eau en gros.</i>
- Assainissement collectif <i>Eaux Usées: - Promotion, coordination et mise en oeuvre d'une politique de lutte contre la pollution de la ressource en eau; - Etudes dans le domaine de l'assainissement; - Réalisation, révision des schémas de zonages d'assainissement communaux; - Systèmes d'assainissement collectif; Eaux pluviales: - Création, aménagement et entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales (hors hydraulique des coteaux). (concernant les communes de l'ex-communauté de communes Epernay Pays de Champagne). Etude et recherche dans le domaine de l'assainissement: sont d'intérêt communautaire: - La prise en charge de l'étude couvrant l'ensemble du territoire communautaire dans le cadre du schéma général d'assainissement et permettant d'apprécier dans sa globalité territoriale les besoins. -La globalisation des coûts de la recherche, La capacité d'avoir une vision d'ensemble permettant de mieux appréhender l'impact sur la préservation des puits de captage. (concernant les communes de l'ex-communauté de communes de la région de Vertus</i>
- Assainissement non collectif <i>Service public d'assainissement non collectif: contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, réhabilitation des installations non collectives. (concernant les communes de l'ex communauté de communes Epernay Pays de Champagne). création, gestion du service public d'assainissement non collectif et plus précisément: -Le conseil de conception, le contrôle diagnostic des installations existantes et le contrôle de bon fonctionnement - Travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et entretien (concernant les communes de l'ex communauté de communes de la région de Vertus).</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>Dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement</i>
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau <i>Dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.</i>
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer <i>Dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.</i>
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

Dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

- Gestion des eaux pluviales urbaines

création, aménagement et entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales (hors hydraulique des coteaux).

- Autres actions environnementales

Sanitaires et social

- Action sociale

Personnes âgées: conduite d'études d'intérêt communautaire en matière de gérontologie. Sont d'intérêt communautaire, les études qui concernent au moins trois communes membres de la communauté de communes.

- Maisons de santé pluridisciplinaires

création et gestion d'une maison de santé.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance; programmes d'actions définis dans le contrat de ville..

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

touristique et portuaire gérées par la politique locale du ZAC d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt

communautaire, les ZAC dont la communauté de communes maîtrise le foncier et qui réunissent au moins un des deux critères suivants: - les ZAC s'inscrivant spatialement sur le territoire de deux communes au moins; - les ZAC dont la SHON est à plus de 80% à vocation économique ou touristique, même située sur le territoire d'une seule commune.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERSSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE. Création, extension, aménagement, commercialisation et gestion des zones d'activités existantes: Terres Rouges et Val de Champagne.

Extension, aménagement, gestion et entretien du Millesium sis rue Jean Bagnost à Pierry. Etude, création, extention,

aménagement, gestion et entretien des zones d'activités économiques (ZAE), industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires ou touristiques qui sont d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, toutes les zones créées à

compter du 1er janvier 2007 dans la mesure où la communauté de communes maîtrise le foncier. Etude, création,

extension, aménagement, gestion et entretien des équipements à caractère industriel, commercial, artisanal et tertiaire qui

sont d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, les équipements qui réunissent au moins deux des critères suivants: - s'inscrire dans une démarche cohérente d'aménagement, de développement, d'accueil et de promotion de

la communauté de communes; - assurer la promotion et la mise en valeur des richesses économiques, touristiques,

paysagères et patrimoniales du territoire communautaire et des produits locaux; - être un équipement structurant

que l'on ne retrouve pas dans la majorité des communes de la communauté de communes. Actions de développement

économique intéressant l'ensemble de la communauté: Information, communication et promotion du terroir et de

l'activité économique de la communauté, de son attractivité et de ses entreprises. Suivi et animation de procédures

et d'outils opérationnels de soutien au développement et à la restructuration du commerce et à l'artisanat d'intérêt

communautaire: Sont d'intérêt communautaire, les procédures et outils qui concernent au moins trois communes membres

de la communauté de communes. Mise en oeuvre et/ou gestion avec l'ensemble des acteurs concernés des dispositifs

contractuels de développement économique.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. sont d'intérêt communautaire -les espaces aquatiques Bulléo et Neptune - le Millesium

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

construction, entretien et fonctionnement des écoles ou regroupements pédagogiques préélémentaires et élémentaires et

d'équipements périscolaires (cantine, garderie du matin, garderie du soir). Sont concernés les regroupements pédagogiques

de Chaintrix, de Val des Marais, de Vertus et les écoles maternelles et élémentaires d'Athis, du Mesnil-sur-Oger et de

<i>Bergères-les-Vertus. contribution la scolarisation des élèves des communes membres. Sont concernés les enfants des communes de Chaltrait et de Moslins.</i>
- Activités péri-scolaires <i>-la participation au réseau d'aide spécialisée à l'enseignement préélémentaire et élémentaire dont les locaux sont situés à Vertus</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Création, réalisation et gestion de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire. .</i>
- Constitution de réserves foncières <i>Constitution et gestion de réserves foncières en lien avec les compétences et les projets de la communauté de communes.</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Transports collectifs: organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du m^me code; L'organisation de la mobilité recouvre: L'organisation des services réguliers de transport public urbain et non urbain de personne; Le développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur; L'organisation de transport à la demande (TAD et du transport des personnes à mobilité réduite (TPMR)</i>
- Transport scolaire <i>transport périscolaire pour les élèves des regroupements pédagogiques de Chaintrix, de Val des Marais, de Vertus et des écoles maternelles et élémentaires d'Athis, du Mesnil-sur-Oger et de Bergères-les-Vertus</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire: création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire..</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>programme local de l'habitat; politique du logement d'intérêt communautaire.</i>
- Politique du logement non social
- Politique du logement social <i>Action et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social <i>actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Opérations en matière d'amélioration de l'habitat ou de travaux de réhabilitation de logements d'intérêt communautaire: Sont d'intérêt communautaire, les opérations et travaux qui concernent au moins trois communes membres de la communauté de communes.</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti <i>amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.</i>
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Elaboration, révision, suivi et animation de la Charte de Pays.</i>
- Gestion d'un centre de secours <i>financement de la construction de centres de secours: La prise en charge financière de la lutte contre l'incendie et l'organisation de secours au titre des articles L1424-35 et L1424-36 du code général des collectivités territoriales.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>aménagement numérique du territoire.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Création, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage..</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
77	SMF d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morin (200078038)	SM fermé	206 078
51	SM de la Marne Moyenne (200089548)	SM fermé	178 869
51	SM scolaire des trois coteaux (200045292)	SM fermé	1 900
51	SM des transports d'Épernay et sa région (200090819)	SM fermé	63 646
02	SM Marne et Surmelin (200092534)	SM fermé	370 253
51	SM intercommunal de production d'eau de Brugny Aablois (SMIPEBA) (255102261)	SM fermé	1 897
51	SM de valorisation des ordures ménagères (SYVALOM) (255102592)	SM ouvert	575 736
02	Syndicat du bassin versant du petit Morin amont (200089597)	SM fermé	18 884
51	PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne (200064392)	SM fermé	85 224
51	SM du SCOT d'Épernay et sa région (255102352)	SM fermé	85 224

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)